

Indicateur n° 2 : Montant des dépenses de santé par habitant.

Dépenses de santé par habitant, de 1995 à 2008

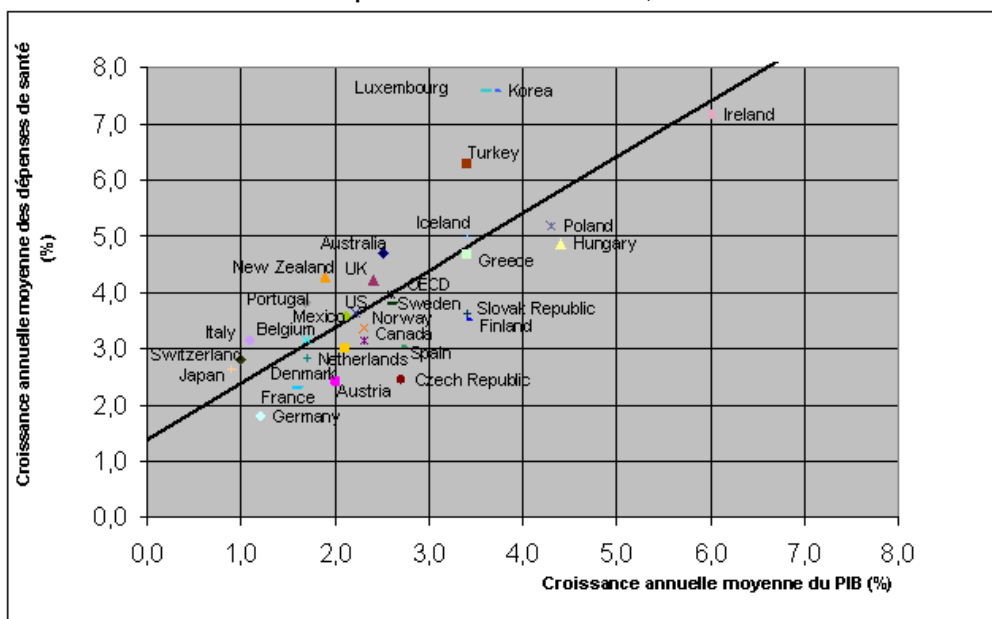
	1995	2000	2005	2006	2007	2008
CSBM (en millions d'euros)	98 032	115 121	151 208	157 294	164 241	170 488
Population moyenne (en millions)	59,4	60,7	63,0	63,4	63,8	64,1
CSBM par habitant (en euros)	1 650	1 896	2 402	2 482	2 576	2 659
Soins hospitaliers	802	867	1 073	1 105	1 137	1 172
Soins ambulatoires	450	514	650	675	706	730
Transport de malades	25	31	45	49	51	53
Médicaments	311	389	500	512	531	544
Autres biens médicaux	63	94	134	141	151	160

Source : Drees, comptes de la santé ; Insee.

En 2008, les dépenses de santé s'élèvent à 2 659 euros par habitant en rapportant la consommation de soins et de biens médicaux des comptes nationaux de la santé de la DREES à la population moyenne pour la France entière estimée par l'INSEE, en progression de 3,2 % par rapport à 2007. Sur plus longue période, elles ont progressé de 3,7 % par an en moyenne de 1995 à 2008 ; cette moyenne cache cependant des disparités, avec une évolution relativement modeste de 1995 à 2000 (+2,8 % par an en moyenne), puis plus rapide de 2000 à 2005 (+4,8 % par an), et de nouveau plus modérée de 2005 à 2008 (+3,4 % par an).

A moyen terme, il s'avère que l'activité économique constitue un des principaux déterminants de l'évolution de la demande de soins, comme cela est confirmé par les données internationales publiées par l'OCDE, qui montrent un lien fort entre la croissance des dépenses de santé par habitant (en termes réels, c'est-à-dire hors inflation) et la croissance du PIB par tête (cf. graphique infra).

Croissance annuelle moyenne des dépenses de santé et du PIB par habitant en termes réels, 1995-2005



Source : OCDE, Panorama de la santé 2007.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 2 :

Les dépenses de santé par habitant sont calculées à partir des Comptes nationaux de la santé, publiés chaque année par la DREES, à partir de l'agrégat appelé consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), qui représentait 170,5 milliards d'euros en 2008. La CSBM est l'agrégat central des Comptes de la santé. Elle regroupe les consommations de soins hospitaliers publics et privés, de soins ambulatoires (essentiellement ceux des professionnels de santé libéraux), de transports de malades, de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses et véhicules pour handicapés physiques (VHP), petits matériels et pansements). La CSBM représente donc la valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national (métropole et DOM) par les résidents et les non-résidents pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels. La valeur de la CSBM est égale aux ressources qui en assurent le financement, que celles-ci soient d'origine publique ou privée.

La CSBM est divisée par le nombre de personne résidant en France (métropole et DOM) afin d'évaluer la dépense de santé par habitant. C'est la population moyenne résidant en France durant chaque année, estimée par l'INSEE, qui est utilisée dans le calcul de cet indicateur.